



PREAVIS MUNICIPAL NO 2020/06

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 25'000.00

POUR LA REFECTION DE L'APPARTEMENT DU REZ-DE-CHAUSSE DU COLLEGE

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La transformation du collège date de 1998. Sans changement de locataire, l'appartement du rez-de-chaussée du collège n'a jamais été rénové depuis.

Après 23 ans d'occupation, les peintures des murs et des plafonds doivent être rafraîchis. Les tablettes de fenêtres et les revêtements des sols sont usés.

II. Décision

Après constatations et inspection par des professionnels, la Municipalité a décidé d'entreprendre la réfection de cet appartement. Afin de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions, la locataire a accepté de quitter provisoirement l'appartement et de vider complètement les 3 pièces qui seront rénovées. Ses meubles et diverses affaires seront entreposés dans un conteneur étanche.

III. Coût

Les coûts des travaux sont basés sur des prix de soumissions rentrées :

	DEVIS		
1.	Travaux de peinture	CHF	13'000.00
2.	Travaux de menuiserie	CHF	3'500.00
3.	Remplacement du revêtement des sols	CHF	5'000.00
4.	Location du conteneur	CHF	550.00
7.	Divers et imprévus	CHF	2'950.00
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	CHF	25'000.00

Les CHF 25'000.00 devisés étant supérieurs au montant mis au budget 2020, soit CHF 20'000.00, la Municipalité a décidé de procéder par un préavis, sollicitant l'approbation du Conseil Général.

IV. Financement

Le financement de ces travaux sera assuré par le ménage communal, et comptabilisé par le compte 352.314.01

V. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis n° 2020/06 de la Municipalité du 10 août 2020,
- ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,

le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 24 septembre 2020,

1. autorise la Municipalité à faire entreprendre les travaux de réfection de l'appartement du rez-de-chaussée du collège,
2. et lui accorde à cet effet, un crédit maximum de CHF 25'000.00, TVA incluse, financé par le compte mentionné au point IV.

Le Municipal responsable

Loïc Bardet

Au nom de la Municipalité
Le Syndic

Olivier Hähni

La Secrétaire

Nicole Matti